

COMMUNIQUE DE PRESSE

19,8 millions d'euros investis pour l'eau en Bourgogne-Franche-Comté au 3^{ème} trimestre 2018

Au 3^{ème} trimestre 2018, le territoire de **Bourgogne-Franche-Comté** a reçu **19,8 millions d'euros** d'aides de l'agence de l'eau pour **474 opérations**.

Les chiffres-clés de Bourgogne-Franche-Comté au 3^{ème} trimestre 2018

- Près de **50% des aides (9,8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :

- 3,7 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 1,5 M€ consacrés au traitement des eaux usées et 2,2 M€ à leur collecte y compris par temps de pluie,
- 5,3 M€ pour l'eau potable, dont 4,2 M€ dédiés à la mise à niveau des équipements vétustes (réseaux et usine de potabilisation),
- 0,8 M€ pour les études relatives à la structuration des services préalables au transfert des compétences eau et assainissement.



- 26% des aides (5,2 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 3,8 M€ pour la restauration du fonctionnement naturel des cours d'eau et 1 M€ pour l'animation territoriale.
- 9,1% des aides (1,8 M€)** vont à la **réduction de la pollution industrielle** et **8,1% (1,6 M€)** aux **économies d'eau**, dont la moitié pour la suppression des fuites sur les réseaux d'eau potable.

Parmi les opérations aidées, des opérations remarquables :

1. Pour préserver et améliorer les milieux aquatiques

Les **Conservatoires des Espaces Naturels Bourgogne et Franche-Comté** ont signé un contrat cadre pour la préservation et la restauration des zones humides de la nouvelle grande région. Ce contrat, avenant au contrat bourguignon existant et qui intègre un volet franc-comtois, concerne la période 2017-2018 et prévoit la définition d'objectifs déclinés sur l'ensemble du territoire régional pour la maîtrise foncière des zones humides à préserver et la création d'un service unique « Pôle humide » pour l'animation du réseau d'acteurs et la création d'une cellule d'appui technique mutualisée. Le programme 2018, concerté entre les deux structures, comporte 17 grandes actions qui comprennent la gouvernance du « Pôle humide » et l'animation du réseau des acteurs, ainsi que des actions de sensibilisation du public et des scolaires, des études préalables, la définition de plans d'action et de gestion, des acquisitions foncières, des travaux de restauration et mise en place de suivis après travaux. Pour l'ensemble de ce programme 2018, l'agence de l'eau octroie **332 400 €** d'aide.

Le Syndicat du bassin versant de la Vouge remodèle le lit mineur de la Vouge sur près d'un kilomètre en limite des communes d'Aubigny en Plaine et Brazey en Plaine. Il restaure la qualité physique du cours d'eau, enjeu fort sur ce territoire, et par là même les fonctionnalités naturelles de la rivière pour atteindre le bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne. L'agence de l'eau attribue à cette opération prévue dans le cadre du contrat de travaux Vouge 2017-2018, une subvention de **92 000 €**.

2. Pour économiser l'eau

Grand Belfort Communauté d'Agglomération poursuit la réduction des fuites sur son réseau d'eau potable. Elle installe de nouveaux compteurs de sectorisation et rénove près de 3 kilomètres de canalisations et 80 branchements. Ces travaux devraient permettre d'économiser 300 000 m³ d'eau par an et réduire les prélèvements depuis la nappe d'accompagnement de la Savoureuse, déficitaire en eau. Pour cette opération inscrite au plan de gestion de la ressource en eau de la Savoureuse, la collectivité reçoit de l'agence de l'eau une aide de **707 500 €**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 3^{ème} trimestre 2018, totalisent un montant de **135 millions d'euros** pour financer **2 219 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pesticides et nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com